

**Communiqué de presse**

Berne, le 7 mars 2025

Égalité salariale: pas de discrimination salariale systématique

L'Union suisse des arts et métiers usam s'oppose fermement à tout durcissement de l'analyse de l'égalité salariale. Et elle s'oppose à ce que les employeurs soient soupçonnés de tous les maux: il n'est pas question d'une discrimination salariale systématique.

Un rapport de l'Office fédéral de la justice conclut que plus de 80% des employeurs ayant répondu à une enquête ont respecté l'obligation d'effectuer une analyse de l'égalité salariale. Cela concerne environ un million de travailleurs dans des entreprises de plus de 100 salariés. Néanmoins, la conclusion est que les employeurs dans leur majorité ne se conformeraient pas à la loi. Tous ceux qui n'ont pas participé à l'enquête – volontaire, il est vrai – sont soupçonnés de ne pas respecter la loi.

L'Union suisse des arts et métiers usam rejette catégoriquement de telles insinuations. L'Office fédéral de la justice reconnaît tout de même qu'environ 40% des entreprises concernées ont répondu à l'enquête sur la mise en œuvre de l'analyse de l'égalité salariale selon la loi sur l'égalité, ce qui correspond à un taux très élevé.

Au lieu de faire peser une suspicion générale sur les entreprises, il faut plutôt se demander si la réglementation, en vigueur depuis 2020 seulement, permet vraiment de promouvoir l'égalité salariale dans les entreprises. L'Union suisse des arts et métiers usam s'était déjà opposée à une analyse de l'égalité salariale inscrite dans la loi lors de la consultation de 2016 et des débats parlementaires qui ont suivi en 2018. La valeur seuil a tout de même pu être relevée de 50 à 100 travailleurs.

Personne ne conteste la nécessité de mettre en œuvre le principe «à travail égal, salaire égal» figurant à l'article 8 de la Constitution fédérale. Cependant, il n'est pas acceptable de charger les entreprises avec toujours plus d'interventions administratives. La discrimination salariale ne peut être évitée qu'en collaboration avec les employeurs, et non par une surréglementation coûteuse. L'usam s'oppose à d'autres durcissements comme les amendes.

Depuis des années, la Suisse connaît une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Avec notamment pour conséquence que la position des travailleurs sur le marché du travail a été renforcée. Les employeurs qui pratiquent effectivement une discrimination salariale auront du mal à trouver la main-d'œuvre adéquate. Il est donc absurde d'accuser tous les employeurs de ne pas assumer leurs responsabilités sur la seule base d'une enquête non représentative.

Renseignements complémentaires

Fabio Regazzi, président, portable 079 253 12 74

Urs Furrer, directeur, portable 079 215 81 30

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et plus de 600 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faîtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises.